

282-

COMMISSION DES FINANCES

-:-:-:-:-

Séance du Mardi 12 Juillet 1921.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la

Présidence de M. MILLIES LACROIX, Président.

-:-:-:-:-

PRESENTS: MM. HENRY CHERON, HENRY.BERENGER. R.G.LEVY.
COLONEL STUHL. CLEMENTEL. A. BERARD. A. PEYRONNET.
BLAIGNAN. DE SELVES. JEANNENEY. DAUSSET. GUILLIER.
BIENVENU MARTIN. BRANGIER. MAGNY.

-:-:-:-:-

M. LE RAPPORTEUR GENERAL est autorisé à déposer un rapport favorable aux cinq projets de lois suivants:

1° Projet de loi adopté par la Chambre des Députés tendant à modifier l'article 67 de la loi du 31 mars 1919.

2° Projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 25 août 1913 relative à l'amélioration et à l'extension du port de Rouen et de ses accès.

3°- Projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 7 juillet 1913 relative à l'amélioration et à l'extension du port de Nantes.

4°- Projet de loi portant ouverture d'un crédit
d de 200.000 francs au titre de l'exercice
1921, pour aide aux pêcheurs employant des
bateaux, munis de moteurs à essence ou à
pétrole.

Il donne ensuite lecture de son rapport sur le
projet de loi relatif à la liquidation de la flotte
gérance.

Il estime qu'avant de critiquer la flotte
d'Etat il faut songer aux conditions dans lesquelles
elle a été créée et aux services qu'elle a rendus. Au-
jourd'hui, la situation n'est plus la même, le défi-
cit s'élevait au 1er janvier à 438 millions, c'est dire
que l'Etat a le plus grand intérêt à liquider cette
entreprise.

M. HENRY BERENGER. Je demande à M. le Rap-
porteur général d'éviter dans son rapport de faire
une critique de l'étatisme, sans cela, je serai obligé
d'y répondre en montrant que les compagnies de naviga-
tion sont aussi bien en déficit que l'Etat. Il con-
vient de protester contre les ^{campagnes} ~~campagnes~~ dirigées par
la presse contre l'étatisme.

M. CLEMENTEL. Je m'associe aux observations
de M. HENRY BERENGER. On a faussé les résultats de
l'exploitation de la flotte d'Etat en négligeant de
tenir compte des transports militaires, et notamment
du rôle de cette flotte dans l'expédition de Salonique.

Sous ces réserves, M. le Rapporteur général
est autorisé à déposer son rapport concluant à l'adop-
tion du projet.

M. HENRY BERENGER donne lecture de son rapport sur les crédits supplémentaires (Budget de la Marine.)

Ces crédits supplémentaires, dit-il, sont nécessaires pour sauver une flotte valant plus de 600 millions en capital qui nous a été livrée par l'Allemagne (5 croiseurs, 1 contre-torpilleur de 2.500 tonnes, 9 torpilleurs de 750 tonnes, 10 sous-marins.)

La somme demandée pour réparer ces navires n'est que de 9 millions. Il est urgent d'effectuer tout de suite ces réparations, notre flotte de guerre se trouvera, avec ces navires ex-allemands, supérieure à la flotte italienne. Actuellement, elle est en état d'infériorité, car elle ne possède pas de croiseurs modernes.

La France ne peut espérer rivaliser avec les flottes des Etats-Unis, de l'Angleterre et du Japon.

Mais en Europe, là où le sang de nos marins et de nos soldats nous a donné la primauté, nous ne devons pas déchoir. Nous allons doter notre pays dans les années qui vont suivre d'une marine suffisante, et il me plait de constater que le premier acte de relèvement de notre flotte de guerre soit dû à notre victoire, qui nous a livré de puissants navires, hier ennemi, et destinés demain à porter le pavillon national.

M. HENRY BERENGER est autorisé à déposer son rapport.

M. JEANNENEY donne lecture de son rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet d'approuver une convention passée avec la Compagnie des chemins de fer du Midi.

Il conclut à l'adoption du projet.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Nous sommes saisis de 4 cahiers de crédits supplémentaires:

1° crédits de 330 millions, parmi lesquels 280 millions pour l'armée du Levant.

Voici les observations que m'a suggérée l'étude du projet.

a) il y a un crédit de 1 million 802.500frs pour accorder des indemnités exceptionnelles et temporaires (comme les indemnités attribuées aux magistrats.) pour le personnel supérieur de l'administration des finances.

J'estime qu'en accordant ces indemnités, la commission doit protester contre ce nouveau relèvement de traitement de certains fonctionnaires.

M. LE PRESIDENT. Je dois faire connaître les conditions dans lesquelles cette demande de crédits a été introduite. Les fonctionnaires du ministère des finances avaient demandé un peu vivement des augmentations. Le ministre a refusé de se rendre à leurs injonctions. Depuis, il se sont inclinés devant le refus du ministre, ~~étaient~~ fait preuve d'esprit de discipline en même temps que de labeur. Il convient de leur donner une augmentation de traitement justifiée par l'augmentation de leur travail.

M. DAUSSET. Il faut nous donner complètement le bénéfice du geste et ne pas faire de restrictions qui seraient blessantes pour les fonctionnaires que nous voulons récompenser.

M.M. JEANNENEY ET DE SELVES. Nous nous rangeons à l'avis de M. Dausset.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je crois que sans faire de restrictions, on peut présenter deux observations:

1° il ne faut pas toucher à l'oeuvre de pré-réparation de 1919;

2° le personnel du Ministère des finances a une lourde charge, et mérite, en conséquence, une faveur spéciale.

M. GUILLIER. Je trouve extrêmement dangereux de consentir une nouvelle augmentation de traitements. Je refuse donc le crédit.

Le crédit est accepté sous le bénéfice des observations présentées par M. le rapporteur général par 7 voix contre 2.

b) M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Un crédit de 280 millions (au lieu de 326 millions demandés primitivement par le Gouvernement) nous est demandé pour l'armée du Levant.

Je propose une réduction indicative de 5 millions, pour affirmer la volonté du Sénat de voir cesser la Guerre en Cilicie.

M. RAPHAEL GEORGES LEVY. Je propose de faire cette réduction, mais sans ajouter aucun commentaire, qui pourrait être exploité par le gouvernement d'Angras.

M. HENRY BERENGER. Je voterai la réduction demandée. Les affaires de Cilicie sont fâcheuses. Partout un gaspillage effréné sans aucun résultat. C'est une véritable "pourriture de Capoue" que nous entretenons en Syrie dans des conditions du reste très dangereuses, les Turcs étant mieux armés que nous.

M. LE COLONEL STUHL. Ce que dit M. Bérenger est malheureusement exact. Je demande qu'on réduise les soldats en Syrie.

M. HENRY BERENGER. Il faut faire une réduction suffisante ou ne rien faire du tout. Je propose de réduire le crédit à 250 millions.

La Commission a l'unanimité, décide de réduire les crédits demandés à 250 millions, et charge son rapporteur général de justifier cette réduction en indiquant les abus qui se commettent en Syrie et en Cilicie.

2° REPORT A 1921 DE CREDITS DE L'EXERCICE 1920.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose deux réductions pour deux des chapitres figurant à l'état B: le chapitre 23 relatif aux bâtiments et aux mobiliers et le chapitre 30 relatif au matériel des postes télégraphiques et téléphoniques.

Ces réductions sont acceptées et M. le rapporteur général autorisé à déposer son rapport.

3° CREDITS CONCERNANT LES SERVICES DE LA GUERRE ET DE LA MARINE.

Ces crédits sont justifiés par l'augmentation des prix.

re

M. LE RAPPORTEUR GENERAL est autorisé à déposer un rapport favorable.

re

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je dois enfin attirer l'attention de la commission sur les dispositions spéciales, dont quelques unes soulèvent quelques difficultés.

a) l'article 17 du projet autorise le gouvernement pendant l'absence des Chambres, à élever par décret le maximum des émissions de la Banque de France à 43 milliards de francs, pour les besoins du commerce.

re

M. BIENVENU MARTIN. C'est le chiffre qui nous avait été proposé l'année dernière.

M. LE PRESIDENT. Oui, mais nous n'avons accordé que 41 milliards. C'est là la limite actuelle. Elle me paraît suffisante. Je crains que le gouvernement ne nous demande d'élever cette limite à 43 milliards pour émettre de nouveaux bons et les faire escompter.

M. DAUSSET. Evidemment, et je ne vois que des avantages à ce procédé!

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. La Banque dispose en ce moment d'une marge de 2.500 millions. Il me paraît inutile de l'augmenter.

Par 8 voix contre 2, la Commission demande le rejet de l'article 17. ore

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. L'article 20 accorde au Gouvernement le droit d'apporter par décret des dérogations à l'article 5 de la loi du 1er mars 1920 qui oblige les administrations publiques à évacuer les locaux qu'elles occupent depuis les hostilités, dans un délai de 3 mois. ore

La commission demande le rejet de l'article 20. 3.

M. LE PRESIDENT. Je dois faire connaître à la Commission que M. le Ministre des finances, très souffrant, m'a fait demander par son chef de cabinet d'insister auprès de vous pour que l'ensemble des crédits soit voté sans modifications.

La Commission décide de ne rien modifier à ses précédentes décisions.

M. RAPHAEL GEORGES LEVY est autorisé à déposer un rapport:

1° sur le projet de loi autorisant le département de la Seine à s'imposer extraordinairement de 0.55 centimes nouveaux, pour 3 ans.

2° sur la proposition de loi, adoptée par

la Chambre des Députés, relative au mode de paiement des indemnités pour les objets mobiliers dans les régions dévastées.

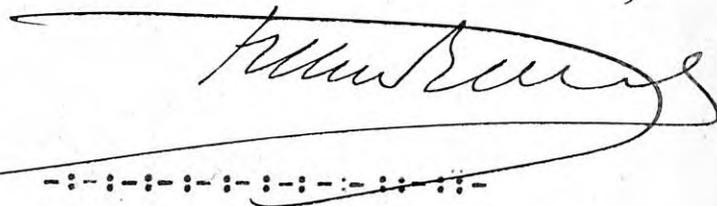
M. LE RAPPORTEUR GENERAL est autorisé à déposer un rapport:

1° sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, relatif à la perception des impôts dans les régions libérées;

2° sur le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, modifiant la loi du 24 Juin 1919 sur les réparations à accorder aux victimes civiles de la guerre.

La séance est levée à dix heures 20minutes.

Le Président de la Commission des Finances,


-:-:-:-:-